

RISQUE INCENDIE ACCÈS AU MASSIF POUILLIÉMOIS	ACCÈS INTERDIT	ACCÈS RÉGLEMENTÉ
ACCÈS INTERDIT	ACCÈS LIBRE	
ACCÈS LIBRE		
ACCÈS RÉGLEMENTÉ		
ACCÈS INTERDIT		



PRÉFET DE VAUCLUSE

La cartographie DFCI

La symbolique

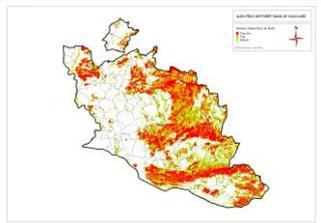
Qu'est ce qu'une carte DFCl

La « carte DFCl » localise les équipements utilisables pour la DFCl sur fond topographique avec le carroyage DFCl.

Elle peut être éditée sous forme d'atlas papier au 1 : 25 000^{ème} (atlas DFCl) ou utilisée dans des outils d'aide à la décision pour les postes de commandements.

Elle est la traduction cartographique des équipements présents sur le terrain (voies, points d'eau, débroussailllements, etc.) mais n'est qu'une aide à la décision en matière opérationnelle.

Elle ne préjuge pas de l'état réel de ces équipements au moment des interventions. La reconnaissance

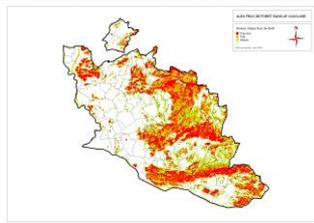


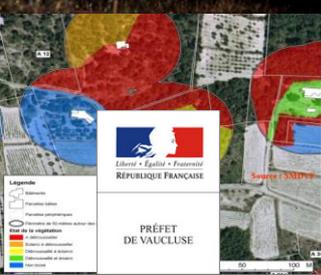
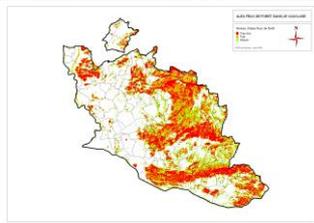
Les catégories de pistes

1^{ère} catégorie : permet le croisement généralisé des groupes avec des possibilités de retournement. Les voies en impasse sont interdites ;

2^{ème} catégorie : permet le croisement ponctuel des groupes avec des possibilités de retournement ;

3^{ème} catégorie : permet la circulation des groupes, sans qu'il y ait nécessairement possibilité de croisement et/ou de retournement.

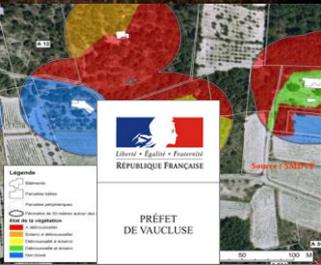
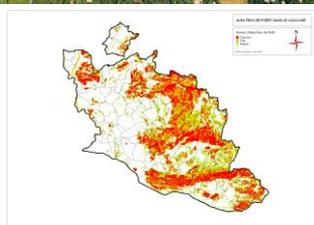


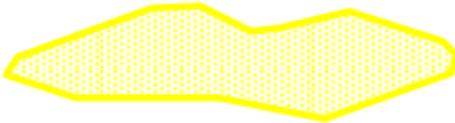


Les catégories de pistes

	Catégories DFCI		
CRITERES	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie
POSSIBILITE DE CROISEMENT	Généralisée (environ tous les 200 m)	Ponctuelle (environ tous les 500 mètres)	Non requise
POSSIBILITE DE RETOURNEMENT	Environ tous les kilomètres	Environ tous les kilomètres	Non requise
IMPASSE	Sans	Impasse aménagée	Impasse aménagée

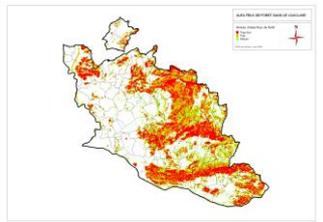
Les débroussailllements



Type d'entité	Représentation
<p>Débroussaillage représenté à l'échelle La dénomination de débroussailllements de grande ampleur peut figurer sur les « cartes DFCI ».</p>	

Nota : Le débroussaillage est représenté si sa largeur

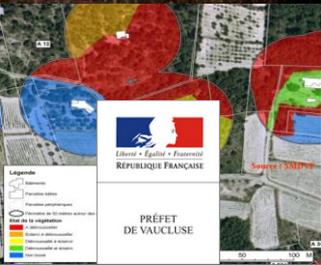
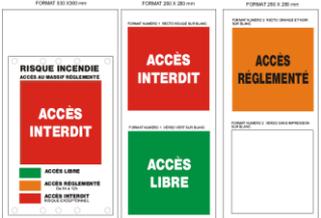
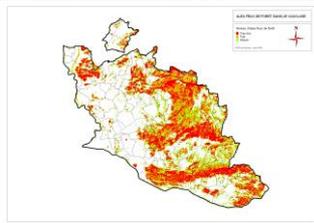
La circulation



Type d'entité	Représentation
Difficulté de circulation majeure	
Aire de retournement au bout d'une impasse	
Impasse non aménagée	

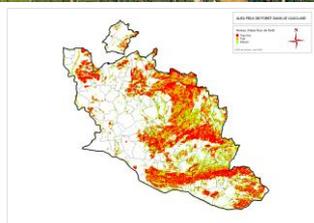
Aire de retournement (représentation facultative)	
Aire de croisement (représentation facultative)	

Les points d'eau



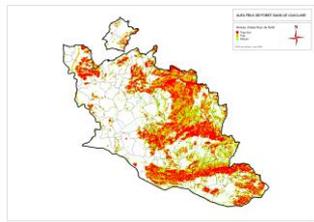
Type d'entité		Représentation
Citerne Le nom ou le code (pour les points d'eau spécifiquement créés pour la DFCI), la capacité en m ³ ainsi que l'accessibilité pour les hélicoptères Bombardier d'Eau (HBE) peuvent être représentés.		HBE  60 NOM ou CODE
Bassin, retenue, point d'eau naturel Le symbole est positionné sur la plateforme d'aspiration. Le cas échéant, la capacité en m ³ peut être représentée.		
Poteaux d'incendie	≥ 60 m ³ /h	
	≥ 30 et < 60 m ³ /h	
	< 30 m ³ /h ou débit inconnu	

Les autres équipements



Type d'entité	Représentation
Tour de guet	
<i>Barrière DFCI (représentation facultative)</i>	
<i>Aire de poser hélicoptère (représentation facultative)</i>	

Type d'entité	Représentation
Quadrillage DFCI	20 km x 20 km 
	2 km x 2 km 
Limite communale	
Limite de département	



RISQUE INCENDIE ACCÈS AU MASSIF REGULÉMENTAIRE	ACCÈS INTERDIT	ACCÈS REGULÉMENTÉ
ACCÈS INTERDIT	ACCÈS LIBRE	
ACCÈS LIBRE		
ACCÈS REGULÉMENTÉ		
ACCÈS RESTREINT		
ACCÈS RESTREINT		



Liberté, Égalité et Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

Merci de votre attention